



Conditions de participation au Mobility Challenge

Organisateur

Touring Club Suisse, Sécurité routière, Chemin de Blandonnet 4, 1214 Vernier

Autorisation de participation

Tous les enfants âgés de 8 à 12 ans résidant en Suisse peuvent participer. La participation s'effectue par l'envoi, par les parents ou représentants légaux de l'enfant, de la «fiche de missions» dûment remplie ainsi que des photos justificatives des missions accomplies dans le cadre du Mobility Challenge.

En envoyant ces documents, les parents ou représentants légaux confirment qu'ils acceptent la participation de leur enfant au Mobility Challenge et les présentes Conditions de participation.

Période de participation

Le Mobility Challenge se déroule du 1er septembre au 30 septembre 2026. La date limite d'envoi de la « fiche de missions » remplie et des photos justificatives est fixée au 30 septembre 2026, à 23 h 59.

Procédure de participation

Au moins 5 missions doivent être réalisées, cochées sur la « fiche des missions » et documentées par des photos à titre de preuve. L'enfant ne doit pas nécessairement apparaître sur les photos ! Le moyen de transport utilisé (vélo ou trottinette) doit toutefois être reconnaissable afin que la réalisation de la mission puisse être vérifiée.

La «fiche de missions» et les photos (de préférence sous forme de collage) doivent être envoyées de préférence par e-mail à safemobility@tcs.ch.

Il est également possible d'effectuer un envoi par la poste. L'adresse est la suivante :

Touring Club Suisse
Sécurité routière
Chemin de Blandonnet 4
1214 Vernier

Une seule participation par enfant est autorisée.

Description du prix

Parmi tous les enfants participants qui remplissent les conditions de participation, ont mené à bien au moins 5 missions et ont envoyé les photos justificatives correspondantes, **3 lots de bons** seront tirés au sort.

Un lot de bons comprend :

- un bon d'entrée pour le Musée des transports de Lucerne pour toute la famille (valeur : 110 CHF)
- un bon CFF pour l'aller-retour (valeur : 250 CHF)



Sélection des gagnants

Les gagnantes et les gagnants seront tirés au sort à l'issue du Mobility Challenge, puis contactés.

Notification et remise des prix

Les parents ou représentants légaux des gagnants seront informés via les coordonnées fournies (adresse e-mail, numéro de téléphone ou adresse postale).

Si aucune réponse n'est reçue dans les 14 jours, le prix sera annulé et attribué à un autre participant.

Utilisation des photos à titre de preuve et publication

En envoyant les photos, les parents ou représentants légaux confirment qu'ils consentent à leur utilisation dans le cadre du concours.

Les photos sur lesquelles aucune personne n'est reconnaissable peuvent être utilisées par le TCS dans le cadre de la communication relative au Mobility Challenge sur les canaux suivants :

- sites web : tcs.ch, safemobility.tcs.ch
- réseaux sociaux du TCS et de la sécurité routière du TCS
- ainsi que dans la newsletter de la sécurité routière du TCS.

Les photos sur lesquelles des enfants sont reconnaissables ne seront pas publiées sans le consentement explicite des parents ou des représentants légaux.

Protection des données

Les données personnelles transmises sont utilisées par le TCS exclusivement dans cadre du concours et de sa gestion. Elles ne sont pas transmises à des tiers. Au surplus, dans la mesure où les présentes Conditions de participation n'en disposent pas autrement, la Déclaration de protection des données (disponible sous [Déclaration de protection des données](#)) s'applique.

Recours et responsabilité

Tout recours juridique et le paiement en espèces du gain sont exclus.

Divers

Nous nous réservons le droit de modifier le concours. La participation vaut acceptation des conditions.